



## L'UNSA-CCI VOUS INFORME

### MAI 2018 : L'UNSA CCI se fait entendre des décideurs politiques

Vos représentants du bureau national UNSA CCI ont multiplié toutes les occasions de porter la voix du personnel des CCI, capital humain à préserver pour pérenniser un service de qualité.

Après des représentants du Ministère et de l'Assemblée Nationale, l'UNSA CCI a eu à cœur de défendre l'institution et ses missions qui font nos emplois, ainsi que l'expertise des salariés.

#### 2 mai : l'UNSA CCI alerte Bercy

#### Réunion avec M. Walckaner, directeur de cabinet de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie et des finances.

Lors de cette concertation, le gouvernement a recueilli l'avis des organisations syndicales représentatives sur les conséquences de la diminution de la TFC en 2018.

**Le message de l'UNSA CCI a porté sur la forte réduction des effectifs, la surcharge de travail, les inquiétudes du personnel et le développement des risques psycho-sociaux.**

Notre interlocuteur a affirmé qu'il considérait les CCI comme un partenaire et n'a jamais souhaité leur disparition.

Le gouvernement encourage les CCI à compenser la baisse de TFC par d'autres sources de financement.

Une prochaine rencontre devrait avoir lieu au mois de juin.

Au-delà de la question du fonds de péréquation, les rapporteuses de la Commission souhaitent avoir une meilleure vision des missions et du fonctionnement des CCI, pour défendre leur pérennité lors des débats parlementaires à venir.

Vos représentants UNSA-CCI ont témoigné sur les graves conséquences sociales de la baisse de la ressource fiscale (réduction des effectifs, surcharge de travail, manque de perspectives, incertitudes, RPS ...). Nos interlocutrices ont souligné l'importance du rôle de proximité que les CCI jouent dans les territoires.

Concernant la gouvernance des CCI, l'UNSA-CCI a réaffirmé sa demande :

- de la suppression des strates décisionnelles superflues et coûteuses ;
- de la mise en place d'une tête de réseau fédératrice et disposant du leadership ;
- de la prise de ses responsabilités par la Tutelle, en vue d'une transformation d'avenir et respectueuse du personnel.

**L'UNSA-CCI demande que les CCI demeurent des établissements publics d'Etat.**

**L'UNSA-CCI n'est pas favorable à un passage sous la Tutelle des Conseils Régionaux.**

**29 mai : L'UNSA-CCI est reçue, par le représentant de la Tutelle, pour faire le point sur les perspectives d'évolution du réseau et la discussion engagée par l'Etat avec CCI France.**

Lors de ce rendez-vous, **réalisé à la demande de vos représentants UNSA-CCI**, Monsieur Merlin apporte plusieurs précisions.

Le Gouvernement envisage d'insérer dans **la loi PACTE** (Plan d'Actions pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) plusieurs dispositions réglementaires relatives aux CCI :

- possibilité de recruter des salariés hors statut pour des nouvelles prestations concurrentielles,
- sécuriser le financement d'activités par des ressources autres que la taxe pour frais de Chambre (TFC),
- disposition sur le vote électronique pour les élections consulaires.

Le président de la CPN donne les précisions suivantes :

- le Ministère cherche à s'assurer que le Réseau emploie les ressources que l'Etat lui affecte aux seules missions qu'il lui confie. Pour exercer ce contrôle, il reverrait les COP (Contrats d'objectifs et de performance) qui seraient directement liés à des conventions d'objectifs et de moyens (COM),
- la Tutelle souhaiterait clarifier les missions et les objectifs des CCI et définir des indicateurs d'évaluation permettant de mieux contrôler l'affectation de la ressource fiscale,
- parallèlement, le Ministère encourage la possibilité pour le réseau de trouver d'autres ressources (facturation de prestations, subventions des collectivités territoriales...) pour financer des missions qui ne sont pas commandées par l'Etat -et qui relèveront de la stratégie définie par le réseau via CCI France. Il sécuriserait par voie législative la facturation de prestations,
- les discussions sont engagées avec CCI France. Le projet de loi finalisé devra être présenté fin juin au Conseil des Ministres pour engager le débat parlementaire à la rentrée.
- les pistes de réflexion concernant le changement de statut des CCI (d'EPA en EPIC) initié par CCI France, ne serait pas une priorité pour le gouvernement eu égard à son impact.

L'UNSA –CCI un acteur constructif et actif de la concertation avec  
les décideurs.

**L'UNSA CCI CONTINUE A SE BATTRE  
POUR INFORMER ET DEFENDRE LES SALARIES !**

SOUTENEZ L'ACTION DE L'UNSA-CCI ...

**REJOIGNEZ-NOUS !**

Toutes nos informations et bulletin d'adhésion sur

**[www.unsa-cci.com](http://www.unsa-cci.com)**